

COMMUNIQUE DE PRESSE

Villejuif, le 16 octobre 2024

Non à la déstabilisation des salariés et des entreprises de propreté !

Le PLFSS 2025 refond le dispositif d'allègements de charges. Partie intégrante du modèle économique et social de nombreux secteurs professionnels depuis 30 ans, cette augmentation du taux des cotisations patronales d'environ 4 points (en 2 étapes puis pérenne) pour les entreprises du secteur, aux conséquences désastreuses sur la compétitivité et les emplois de services à forte intensité de main d'œuvre, est à contre sens de l'objectif de la desmicardisation recherché par le gouvernement.

La propreté, maillon essentiel de la continuité économique et sociale, n'a pas attendu l'Etat pour « desmicardiser ». Pour preuve les engagements pris, et tenus, au lendemain de la Conférence de Progrès de 2021, en présence d'Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion, se soldant, notamment, par une augmentation de + 15% des minima de branche en trois ans et une révision des classifications en 2023.

Alors que les entreprises peinent à revaloriser les prix des prestations de propreté auprès des clients privés, mais surtout publics, et que le précédent gouvernement s'était engagé à accélérer la mise en œuvre du travail en continu et/ou en journée dans les marchés publics d'Etat, un tel renchérissement du coût du travail s'apparente à un matraquage fiscal déguisé qui frappe, tant les entreprises que les salariés en situation de fragilité économique et sociale.

Le Gouvernement a-t-il oublié que nos entreprises, aux marges inférieures à 3%, sont dans l'impossibilité, depuis plus de trois ans, de répercuter dans leurs prix la flambée des coûts induits pas la crise inflationniste, à encaisser le surcoût de l'application de la loi transposant le droit européen relatif à l'acquisition de congés payés sur les périodes d'arrêt de travail pour maladie, alors même que s'annonce une baisse significative des aides à l'alternance et le transfert d'une partie de la prise en charge des arrêts de travail de l'Etat vers les entreprises ?

Par conséquent, ce coup de rabot aux allègements de charges augure celui de faillites d'entreprises. Au lieu d'encourager la création d'emplois, générateurs de cotisations, l'Etat serait contraint d'assumer de nouvelles dépenses de solidarité nationale induites par la suppression de postes. Pour Philippe Jouanny, Président de la FEP : « *ces mesures néfastes, envisagées sans guère de concertation, ni d'études d'impacts, avec notre branche professionnelle, auraient pour effet immédiat de stopper la dynamique massive d'embauches du secteur (110.000 emplois nets créés en dix ans), en mettant sur le bas-côté des milliers de salariés de 1^{ers} niveaux de qualification. Une crise majeure se profilerait, pénalisant majoritairement des personnes en situation de fragilité sociale, insérées aujourd'hui dans l'emploi grâce à la politique volontariste de la branche et bloquerait, de facto, les investissements pour les ressources humaines (formation des salariés, évolutions professionnelles etc.). Cette baisse des allègements pourrait geler la révision des minima de branche découlant du dialogue social* ».

A terme, cette situation pourrait contraindre l'Etat, ses opérateurs et les collectivités locales (1/4 du marché) à reprendre en interne, tout ou partie des prestations de propreté avec pour impact, là encore, une explosion des dépenses publiques, mais aussi un appauvrissement de la professionnalisation de la prestation, des savoir-faire et des techniques, avec un effet délétère sur la santé publique, l'hygiène et les conditions de vie et de travail des Français. « *Au moment où les innovations technologiques (robotisation et Intelligence Artificielle) s'accroissent et que les plateformes d'ubérisation se développent afin d'optimiser les coûts : veut-on la mort du salariat et des entreprises classiques ? Je me refuse à accepter une telle casse sociale et économique pour les salariés et entreprises de propreté, et leurs conséquences induites pour tous. Ce projet est déstabilisant, injuste et périlleux : il doit être impérativement revu au parlement et je fais confiance aux députés et sénateurs, il en va de la survie des entreprises et des emplois du secteur !* » affirme Philippe Jouanny.

La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), est la principale organisation patronale représentative de branche et rassemble TPE, PME et grandes entreprises pour 80% des effectifs. Le secteur de la Propreté et de l'Hygiène rassemble près de 15 000 entreprises d'au moins un salarié et plus de 600 000 emplois.

Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP)

34 boulevard Maxime Gorki – 94808 Villejuif cedex

www.monde-proprete.com

Contact presse : Florian BUNOUST-BECQUES - Tél : 07 76 92 38 81 / E-mail : relationspubliques@gie-monde-proprete.com
Association déclarée le 19 juillet 1966 sous le n°66 10 67 – Membre de la Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (EFCI)